

## DECISION DU PRESIDENT

### PORTANT OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE PRÉALABLE À LA CRÉATION DE LA ZAC CITÉ VERTE-FOSSE ROUGE À SUCY-EN-BRIE

Le Président,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

**VU** le code de l'urbanisme et notamment les article L.311-1 et suivants et R.311-1 et suivants ;

**VU** le code de l'environnement, et notamment les articles L.123-19 et suivants et R.123-46-1 ;

**VU** le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2018.6/136 du 5 décembre 2018 initiant la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Cité Verte-Fosse Rouge à Sucy-en-Brie et adoptant les objectifs et modalités de la concertation ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2022.1/004-1 tirant le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC Cité Verte-Fosse Rouge à Sucy-en-Brie ;

**CONSIDERANT** que par délibération n° CT2018.6/136 du 5 décembre 2018, le conseil de territoire de Grand Paris Sud Est Avenir a pris l'initiative de la création de la ZAC Cité Verte Fosse Rouge à Sucy-en-Brie ;

**CONSIDERANT** que conformément aux dispositions de l'article L.123-19, I, 1° du code de l'environnement susvisé, le projet du dossier de création de la ZAC Cité Verte Fosse Rouge à Sucy-en-Brie doit faire l'objet d'une mise à disposition du public par voie électronique ;

<b>DECIDE</b>
---------------

**ARTICLE 1 :** Est ouverte une procédure de participation du public par voie électronique préalable à la création de la ZAC Cité Verte-Fosse Rouge à Sucy-en-Brie.

**ARTICLE 2 :** Cette participation se déroulera du lundi 4 juillet 2022 au mardi 16 août 2022 inclus.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/22
Accusé réception le	16/06/22
Numéro de l'acte	DC2022/497
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220322-lmc135239-AR-1-1

**ARTICLE 3 :** Le dossier soumis à participation du public par voie électronique sera consultable, pendant toute la durée de la participation, sur le site internet de Grand Paris Sud Est Avenir : <http://sudestavenir.fr/>

**ARTICLE 4 :** Pendant toute la durée de la participation, du lundi 4 juillet 2022 à 09h au mardi 16 août 2022 à 17h, les observations et propositions du public pourront être déposées sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet sur le site internet susvisé.

**ARTICLE 5 :** Le dossier sera également mis à disposition du public, sur support papier, pendant toute la durée de la participation, à la Direction de l'Aménagement et des Mobilités de Grand Paris Sud Est Avenir, 39 rue Auguste Perret, Europarc à Créteil du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 17h.

**ARTICLE 6 :** L'étude d'impact du projet, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse de Grand Paris Sud Est Avenir seront également joints au dossier mis à disposition du public.

**ARTICLE 7 :** À compter de l'ouverture de la participation du public par voie électronique, des renseignements sur le dossier peuvent être demandés auprès de la Direction de l'Aménagement et des Mobilités de Grand Paris Sud Est Avenir, 39 rue Auguste Perret, Europarc à Créteil (téléphone : 01.41.94.32.40).

**ARTICLE 8 :** Au terme de la participation, le conseil de territoire se prononcera, par délibération, sur l'approbation du dossier de création de la ZAC Cité Verte Fosse Rouge à Sucy-en-Brie. Il pourra, au vu des conclusions de la participation, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au document en vue de cette approbation.

**ARTICLE 9 :** Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Madame le Maire de la commune de Sucy-en-Brie.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 13 juin 2022.

Le Président,



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/22
Accusé réception le	16/06/22
Numéro de l'acte	DC2022/497
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220322-lmc135239-AR-1-1

Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/22
Accusé réception le	16/06/22
Numéro de l'acte	DC2022/497
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220322-lmc135239-AR-1-1